

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



GROS-ŒUVRE – MAÇONNERIE ET PRODUITS CONNEXES

ELÉMENT DE MAÇONNERIE INNOVANT

BRIQUE DE PAREMENT PIRROUET®

Valable du 06-08-2026 au 05-08-2031

Titulaire d'agrément :

Vandersanden Group nv
Riemsterweg 300
B-3740 Bilzen-Hoeselt (Spouwen)
Tel: 32 (0)89 51 01 40
Website: www.vandersanden.com

Distributeur :

Vandersanden Steenfabrieken sa
Site de production Lanklaar Pirrouet
Siemenslaan 7D
B-3650 Dilsen-Stokkem
Tél : 32 (0)89 51 01 40
Site Internet : www.vandersanden.com



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Rue des Colonies 56 boîte 10 1000
Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be



AVANT-PROPOS

Ce document est la première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.



Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



NORMEN EN ANDERE REFERENTIES

AGCR-RGAC	30/06/2022	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN EN ISO/IEC 17067	2013	Évaluation de la conformité - Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits
NBN EN 1996-1-1	2013	Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-1 : Règles communes pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée + Annexe nationale
NBN EN 1996-1-1 ANB	2016	
NBN EN 1996-2	2006	Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 2 : Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries + Annexe nationale
NBN EN 1996-2 ANB	2010	
NBN EN 206+A2	2021	Béton -Spécification, performances, production et conformité + Complément national
NBN B 15-001	2026	Béton -Spécification, performances, production et conformité + Complément national à la NBN EN 206 + A2 :2021
NBN B 15-231	1987	Essais des bétons - Gélivité
NBN B 24-209	2021	Essais de matériaux de maçonnerie - Efflorescence
NBN EN 771-1+A1	2015	Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 1 : Briques de terre cuite
NBN EN 771-2+A1	2015	Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 2 : Eléments de maçonnerie en silico-calcaire
NBN EN 771-3+A1	2015	Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 3 : Eléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers)
NBN EN 771-4+A1	2015	Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 4 : Eléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé
NBN EN 771-6+A1	2015	Spécification pour éléments de maçonnerie - Partie 6: Eléments de maçonnerie en pierre naturelle
NBN EN 998-2	2016	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2 : Mortiers de montage des éléments de maçonnerie
NBN EN 772-1+A1	2015	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 1 : Détermination de la résistance à la compression
NBN EN 772-5	2016	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 5 : Détermination de la teneur en sels solubles actifs des éléments de maçonnerie en terre cuite

NBN EN 772-11	2011	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 11: Détermination de l'absorption de l'eau par capillarité des éléments de maçonnerie en béton de granulats, en béton cellulaire autoclavé, en pierre reconstituée et naturelle et du taux initial d'absorption d'eau des éléments de maçonnerie en terre cuite
NBN EN 772-13	2000	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 13: Détermination de la masse volumique absolue sèche et de la masse volumique apparente sèche des éléments de maçonnerie (excepté les pierres naturelles)
NBN EN 772-14	2002	Méthode d'essai pour des éléments de maçonnerie - Partie: 14: Détermination de la variation due à l'humidité des éléments de maçonnerie en béton de granulats et en pierre reconstituée
NBN EN 772-16	2011	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 16 : Détermination des dimensions
NBN EN 772-20	2000	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 20 : Détermination de la planéité des éléments de maçonnerie
NBN EN 772-20/A1	2005	
NBN EN 772-21	2011	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 21 : Détermination de l'absorption d'eau des éléments de maçonnerie en terre cuite et en silico-calcaire par absorption d'eau froide
NBN EN 772-22	2019	Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 22 : Détermination de la résistance au gel/dégel des éléments de maçonnerie en terre cuite
NBN EN 1052-1	1998	Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 1: Détermination de la résistance à la compression
NBN EN 1052-2	2016	Méthodes d'essai de la maçonnerie - Partie 2: Détermination de la résistance à la flexion
NBN EN 1745	2020	Maçonnerie et éléments de maçonnerie - Méthodes pour la détermination des propriétés thermiques + Annexe Nationale
NBN EN 1745 ANB	2024	
NBN EN 12664	2001	Performance thermique des matériaux et produits pour le bâtiment - Détermination de la résistance thermique par la méthode de la plaque chaude gardée et la méthode fluxmétrique - Produits secs et humides de moyenne et basse résistance thermique
NBN EN 13501-1	2019	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1: Classement à partir des données d'essais de réaction au feu
NBN EN 14581	2005	Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination du coefficient linéaire de dilatation thermique
NBN EN ISO 12572	2001	Performance hygrothermique des matériaux et produits pour le bâtiment - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau - Méthode de la coupelle
PTV 23-002	2022	Prescriptions techniques pour les briques de façade

PTV 651	2025	Prescriptions techniques – Mortier de maçonnerie et de jointoiement
STS 22	2019	Maçonnerie pour construction basse – Matériaux
NIT 271	2020	Exécution des maçonneries (+ corrigendum du 25/05/2021)

1 Objet

La brique Pirrouet® est un élément de maçonnerie innovant fabriqué à partir de déchets minéraux issus de l'industrie de l'acier inoxydable.

La brique Pirrouet® est utilisée comme brique de parement, en combinaison avec un mortier de maçonnerie d'usage courant ou un mortier-colle, dans des ouvrages de maçonnerie non porteurs, destinés à la construction de logements, d'appartements et de bâtiments utilitaires (constructions neuves et rénovation).

Les ancrages pour murs creux, les linteaux, les poutres et les semelles ne relèvent PAS du champ d'application de cet agrément technique.

Cet agrément ne se prononce en aucun cas sur la qualité de la pose des briques Pirrouet® sur le chantier.

Cet agrément ne se prononce en aucun cas sur les performances environnementales (comme par exemple la captation de CO₂).

2 Application

Cet agrément porte sur les briques Pirrouet® utilisés comme éléments de maçonnerie dans des parois non portantes et non soumises à des charges, ainsi que de parois soumises à une charge horizontale, compte tenu des caractéristiques des éléments de maçonnerie données au Tableau 2 et des performances de la maçonnerie mentionnées au § Error! Reference source not found..

Les briques Pirrouet® sont placées sur une surface stable et suffisamment rigide, par exemple :

- Béton lourd et léger (NBN EN 206 + NBN B 15-001), avec marque BENOR ou équivalent ;
- Éléments préfabriqués en béton ;
- Maçonnerie (série NBN EN 771) ;
- Profilés en métal.

Les murs en maçonnerie constitués de briques Pirrouet® forment la paroi extérieure des murs creux. L'ancrage entre les parois extérieure et intérieure du mur creux n'a pas été évalué dans le cadre de l'étude d'agrément.

Les performances à long terme et les caractéristiques thermiques des briques Pirrouet® (conductivité thermique, etc.) n'ont PAS été évaluées.

3 Composants et autres matériaux

3.1 Composants

3.1.1 Liant

Le liant est composé de fractions de déchets minéraux issus de l'industrie de l'acier inoxydable qui absorbent du CO₂ pendant le processus de durcissement.

Le liant fait l'objet d'un contrôle d'entrée afin d'évaluer la constance de ses performances.

3.1.2 Granulats

Les granulats sont aptes à être utilisés dans les éléments de maçonnerie.

3.2 Autres matériaux

3.2.1 Mortier de maçonneriel

Le mortier de maçonnerie est un mortier de maçonnerie d'usage courant (G) selon la NBN EN 998-2 pour joints moyens (Lv = épaisseur des joints supérieure à 8 mm et inférieure ou égale à 12 mm) conformément au PTV 651.

Mortier de maçonnerie de catégorie M10 selon la NBN EN 998-2.

3.2.2 Mortier-colle

Le mortier-colle est un mortier-colle (T) selon la NBN EN 998-2 pour joints minces (XS = épaisseur des joints ≤ 3 mm) conformément au PTV 651.

Mortier-colle de catégorie M15 selon la NBN EN 998-2.

4 Brique Pirrouet®

Les briques Pirrouet® sont certifiées par l'opérateur de certification suivant le schéma de certification de produit 5 de la NBN EN ISO/IEC 17067.

Les briques Pirrouet® sont fabriquées en différentes dimensions (zie Tableau 2).

Les performances des briques Pirrouet® sont déterminées sur la base des résultats d'essais de type effectués dans des laboratoires reconnus par l'organisme d'agrément

Les caractéristiques des briques Pirrouet® sont données au Tableau 2.

L'évaluation continue du produit implique que les caractéristiques des briques Pirrouet® sont adaptées dès que de nouvelles connaissances ou informations sont acquises dans le cadre de la surveillance externe pour la certification ATG.

5 Fabrication et commercialisation

Les briques Pirrouet® sont commercialisées et produites par Vandersanden Steenfabrieken sa – site de production Lanklaar Pirrouet.

6 Utilisation de la marque ATG

Le titulaire d'agrément doit apposer la marque ATG sur les (l'emballage des) briques Pirrouet® ou sur les documents qui l'accompagnent. Les informations suivantes doivent au minimum être mentionnées :

- Nom du produit ;
- Nom et adresse du fabricant et de l'unité de production ;
- Date de fabrication ou numéro de lot ;
- Numéro et logo ATG.

7 Ontwerp en uitvoering

La mise en œuvre de la maçonnerie composée de briques Pirrouet® doit se faire conformément aux règles de :

- NBN EN 1996-1-1 + ANB ;

- NBN EN 1996-2 + ANB ;
- STS 22 ;
- NIT 271 ;
- Les directives d'utilisation établies par le titulaire d'agrément et approuvées par l'opérateur d'agrément.

En ce qui concerne la distance horizontale maximale entre les joints de dilatation verticaux, une distance maximale de 7 m est recommandée. Dans des conditions favorables et si le fabricant fournit les garanties nécessaires, le concepteur peut prescrire des distances maximales supérieures à cette distance recommandée.

Tableau 1

Tableau 2 – Caractéristiques des briques Pirrouet®

Caractéristique	Brique			
Application	Maçonnerie			
Format	LF50-S	WF	DF	XXL44-S
Longueur L [mm] (NBN EN 772-16)	240	210	215	440
Largeur l [mm] (NBN EN 772-16)	72	100	100	72
Hauteur [mm] (NBN EN 772-16)	50	50	65	44
Tolérances dimensionnelles (L; l; h) (NBN EN 771-1)	Tm(±1;±3;±1)			
Plage dimensionnelle (L; l; h) (NBN EN 771-1)	Rm(3;3;1)			
Planéité des faces de pose [mm] (NBN EN 772-20)	≤ 1			
Parallélisme des faces de pose [mm] (NBN EN 772-16)	≤ 1			
Configuration (NBN EN 772-16 en NBN EN 1996-1-1)	Groupe 1			
Masse volumique sèche apparente (valeur 50/50) [kg/m³] (NBN EN 772-13)	2090			
Tolerances masse volumique [%]	± 10			
Résistance moyenne à la compression f_{mean} (50/95) [N/mm²] (NBN EN 772-1)	≥ 15			
Conductivité gthermique $\lambda_{10,sec,élémentn}$ [W/m.K] (NBN EN 12664 – valeur 50/50e – méthode S2)	A déterminer			
Conductivité gthermique λ_D [W/mK] (NBN EN 1745 ANB – valeur 90/90 – méthode S2)	A déterminer			
Coefficient linéaire de dilatation thermique [m/mK] (NBN EN 14581)	9,3×10 ⁻⁶			

Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ [-] conditions A (NBN EN ISO 12572)	-
Résistance au gel (NBN B 15-231)	Satisfaisant
Résistance au gel (NBN EN 772-22)	F2
Absorption d'eau [%] (NBN EN 772-21)	≤ 12
Taux initial d'absorption d'eau des faces de pose [kg/m ² .min] (NBN EN 772-11)	< 5
Classe de taux initial d'absorption d'eau (PTV 23-002)	IW2
Teneur en sels solubles actifs (NBN EN 772-5)	S2
Variations dimensionnelles (retrait-gonflement) [mm/m] (NBN EN 772-14 ⁽²⁾)	$\leq 0,45$
Efflorescences (NBN B 24-209)	Aucune
Réaction au feu (NBN EN 13501-1)	A1

8 Performances

Les performances de de la maçonnerie composée de briques Pirrouet® et d'un mortier d'usage courant ou d'un mortier-colle sont déterminées sur la base de résultats d'essais-types réalisés dans des laboratoires reconnus par l'opérateur d'agrément.

Ces performances dépendent du mortier de maçonnerie choisi. Le choix du mortier de maçonnerie ne relève pas de la responsabilité du titulaire d'agrément.

8.1 Résistance à la compression caractéristique

La résistance en compression caractéristique de murs de maçonnerie composés de briques Pirrouet® a été examinée par voie d'essais sur des murets conformément à la NBN EN 1052-1.

Deux séries d'essais de compression ont été réalisées sur des murs composés de briques Pirrouet® de différents formats :

- Briques Pirrouet® (format LF50-S) et un mortier de maçonnerie d'usage courant M10 ;
- Briques Pirrouet® (format LF50-S) et un mortier-colle M15.

Sur base des résultats, on peut déclarer une résistance à la compression caractéristique pour la maçonnerie selon la résistance à la compression moyenne des éléments de maçonnerie déclarée au Tableau 2, conformément au Tableau 3.

Tableau 3 – Résistance caractéristique à la compression de la maçonnerie

Élément de maçonnerie	Résistance à la compression moyenne de l'élément de maçonnerie f_{mean} [N/mm ²]	Résistance caractéristique à la compression f_k [N/mm ²]
	[N/mm ²]	[N/mm ²]
Maçonnerie avec un mortier de maçonnerie d'usage courant (G) de catégorie de résistance en compression M10 (épaisseur des joints entre 8 et 12 mm)		
Pirrouet®	20	6,23
Collé avec un mortier-colle (T) de catégorie de résistance en compression M15 (épaisseur des joints inférieure ou égale à 3 mm)		
Pirrouet®	20	5,49

Il convient d'appliquer à ces valeurs le coefficient de sécurité suivant (voir NBN EN 1996-1-1 ANB) pour déterminer les valeurs de calcul :

- Utilisation d'un mortier de maçonnerie certifié BENOR selon le PTV 651 :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,0$;
 - Classe d'exécution N : $\gamma = 2,5$.
- Utilisation d'un mortier de maçonnerie NON certifié BENOR :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,3$;
 - Classe d'exécution N : $\gamma = 2,8$.

Note :

- Classe d'exécution N (normale) : surveillance continue du personnel qualifié et expérimenté de l'entreprise exécutant les travaux et surveillance normale de l'auteur de projet ;
- Classe d'exécution S (spéciale) : surveillance continue du personnel qualifié et expérimenté de l'entreprise exécutant les travaux. La surveillance normale est étendue à un contrôle régulier et fréquent par du personnel qualifié indépendant de l'entreprise qui exécute les travaux.

8.2 Résistance à la flexion horizontale

Il s'agit de la résistance à la flexion pour laquelle la surface de ruine est parallèle aux joints horizontaux.

Les essais ont été réalisés conformément à la NBN EN 1052-2 sur 2 séries de 5 murets avec des dimensions nominales (L x l x h) de 490 mm x 72 mm x 540 mm et 480 mm x 72 mm x 480 mm.

Tableau 4 – Résistance caractéristique à la flexion f_{xk1}

Type de mortier de maçonnerie	Résistance en compression du mortier de maçonnerie f_m [N/mm ²]	Résistance caractéristique à la flexion f_{xk1} [N/mm ²]
	[N/mm ²]	[N/mm ²]
Mortier de maçonnerie d'usage courant (G)	M10	0,20
Mortier-colle (T)	M15	0,20

Il convient d'appliquer à ces valeurs le coefficient de sécurité suivant (voir NBN EN 1996-1-1 ANB) pour déterminer les valeurs de calcul :

- Utilisation d'un mortier de maçonnerie certifié BENOR selon le PTV 651 :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,0$;
 - Classe d'exécution N : $\gamma = 2,5$.
- Utilisation d'un mortier de maçonnerie NON certifié BENOR :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,3$;

- Classe d'exécution N : $\gamma = 2,8$.

8.3 Résistance à la flexion verticale

Il s'agit de la résistance à la flexion pour laquelle la surface de ruine est perpendiculaire aux joints horizontaux.

Les essais ont été réalisés conformément à la NBN EN 1052-2 sur 2 séries de 5 murets avec des dimensions nominales (L x l x h) de 740 mm x 72 mm x 290 mm et 730 mm x 72 mm x 270 mm.

Les joints verticaux sont remplis.

Tableau 5 – Résistance caractéristique à la flexion f_{xk2}

Type de mortier de maçonnerie	Résistance en compression du mortier de maçonnerie f_m [N/mm ²]	Résistance caractéristique à la flexion f_{xk2} [N/mm ²]
	[N/mm ²]	[N/mm ²]
Mortier de maçonnerie d'usage courant (G)	M10	0,50
Mortier-colle (T)	M15	0,50

Il convient d'appliquer à ces valeurs le coefficient de sécurité suivant (voir NBN EN 1996-1-1 ANB) pour déterminer les valeurs de calcul :

- Utilisation d'un mortier de maçonnerie certifié BENOR selon le PTV 651 :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,0$;
 - Classe d'exécution N : $\gamma = 2,5$.
- Utilisation d'un mortier de maçonnerie NON certifié BENOR :
 - Classe d'exécution S : $\gamma = 2,3$;
 - Classe d'exécution N : $\gamma = 2,8$.

8.4 Comportement à long terme

Le coefficient de fluage ultime doit encore être déterminé.

8.5 Acoustique

L'agrément technique ne se prononce pas sur les propriétés acoustiques des murs en maçonnerie composés briques Pirrouet® et d'un mortier d'usage courant ou d'un mortier-colle.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

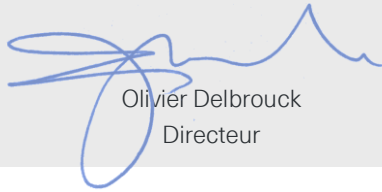
- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.

- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3386 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Gros-oeuvre & systèmes de construction", accordé le 14 juin 2026.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 6 août 2026.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Bart De Pauw Directeur Général
Pour les opérateurs	
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Hermeslaan 9
1831 Diegem

Tél. : +32 (0)2 238 24 26

info@butgb-ubatc.be

www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539

RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

